Α

## CONVOCATION DU CONSEIL COMMUNAL

Conformément aux articles L1122-11, L1122-12 et L1122-13 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et au Décret du 15 juillet 2021, nous avons l'honneur de vous convoquer à la séance du Conseil qui aura lieu le <u>lundi 11 décembre 2023 à 20h00', à la maison communale</u>, Place Communale, 6 à Anhée.

L'ordre du jour de cette assemblée est reproduit ci-après.

## ORDRE DU JOUR:

Première – deuxième – troisième convocation.

## En séance publique :

- 1° Approbation du procès-verbal de la séance précédente
- 2° CPAS budget 2024 : approbation
- 3° Arrêtés de police : ratification
- 4° Noces d'or, de diamant, de brillant et de platine et célébration des centenaires exercice 2024 fixation des montants attribués et des modalités d'exécution : décisions
- $5^{\circ}$  Quote-part communale 2024 zone de police « Haute-Meuse » : décisions
- $6^{\circ}$  Quote-part communale 2024-zone de secours « DINAPHI » : décisions
- 7° Rapport sur l'administration et la situation des affaires de la commune en 2023
- 8° Subsides communaux pour 2024 : décisions
- 9° Travaux extraordinaires 2024 : décisions
- 10° Budget communal 2024 : décisions
- 11° Intercommunale AIEM Assemblées générales ordinaire et extraordinaire : décisions
- 12° Intercommunale IMAJE Assemblée générale ordinaire : décisions
- 13° Intercommunale BEP Assemblée générale ordinaire : décisions
- 14° Intercommunale BEP Environnement Assemblée générale ordinaire: décisions
- 15° Intercommunale BEP Expansion Economique Assemblée générale ordinaire : décisions
- 16° Intercommunale ECETIA Assemblée générale ordinaire : décisions
- 17° Intercommunale IDEFIN Assemblée générale ordinaire : décisions
- 18° Intercommunale INASEP Assemblée générale ordinaire : décisions
- 19° Intercommunale Trans&Wall Assemblée générale ordinaire : décisions
- 20° Cession d'une bande de terrain communal à l'AIEM pour le placement d'une conduite d'eau à Bioul, rue Haute-Bise : décision de principe
- 21° Cœur de village 2022-2026 : aménagement de la Place des Français à Haut-Le-Wastia : approbation du projet, des conditions et du mode de passation : décisions
- 22° Programme Communal de Développement Rural Création d'un centre multi-services intergénérationnel sur le site de l'ancienne école de la Communauté française : projet d'aménagement de l'éclairage public pour une nouvelle voirie et RAVeL à Anhée : décisions
- 23° Rapport d'avancement final 2022 de la Conseillère en énergie : approbation
- 24° Commission consultative communale d'aménagement du territoire et de mobilité : modification de composition
- 25° Demande de permis d'urbanisme introduite par l'Administration communale d'Anhée relative à la création d'une voirie pour desservir un

Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation

ART.L1122-11. Le conseil s'assemble toutes les fois que l'exigent les affaires comprises dans ses attributions et au moins dix fois par an. Lorsqu'au cours d'une année, le conseil s'est réuni moins de dix fois, durant l'année suivante, le nombre de conseillers requis pour permettre la convocation du conseil est réduit au quart des membres du conseil communal.

ART.L1122-12. Le conseil est convoqué par le collège communal.

Sur la demande d'un tiers des membres en fonction, le collège communal est tenu de le convoquer aux jour et heure indiqués.

ART.L1122-13§1er. Sauf les cas d'urgence, la convocation se fait par écrit et à domicile, au moins sept jours francs avant celui de la réunion; elle contient l'ordre du jour. Ce délai sera toutefois ramené à deux jours francs pour l'application de l'article 11122-17, alinéa 3 ...

ART.L1122-15. Le Conseil est présidé par le Bourgmestre ou celui qui le remplace, sauf lorsqu'un président d'assemblée est désigné en vertu de l'article L1122-34, §3. Il ouvre et clôt la séance.

futur « centre multi-services intergénérationnel », rue Grande à Anhée - projet impliquant une création d'une voirie communale : décision **A huis clos** :

26° Personnel communal : allocation pour fonctions supérieures : décisions

27° Personnel enseignant : désignations temporaires

Par le Collège,

La Directrice générale, Françoise Septon.

Le Bourgmestre, Luc PIETTE.

leen.